



AAPPMA « Le Héron » HAIRONVILLE

Règlement de pêche 2019

Ouverture de la pêche le samedi 9 Mars 2019

Le fait de pratiquer la pêche sur le parcours vous impose quelques règles :

- Avoir acquitté ses droits de pêche.
- La taille des captures de salmonidés est de 30 cm minimum, 3 prises par jour et un total de 16 prises pour l'année 2019. (Afin de préserver les meilleurs géniteurs éviter de prélever les spécimens entre 35 et 45 cm).
- Pêche les pieds dans l'eau à partir du 25 Mars 2019. Waders autorisés. Pas de déplacements abusifs Aval/Amont (respect des autres pêcheurs).
- Il est formellement interdit de pêcher depuis la rive du parc du château. Uniquement de la rive coté chemin du tacot.
- L'AAPPMA est dans l'URNE donc possibilité de pêcher sur tous les parcours en réciprocité URNE, EHGO, CHI.

Empoissonnement

50 Kilos de truites Fario seront mises à l'eau avant l'ouverture. Pratique qui devrait disparaître, remplacée par un empoissonnement de 42000 œufs éclos dans la rivière (ALEVIBOX). N'hésitez pas à demander des renseignements si vous êtes intéressés pour participer à sa mise en place.

Nettoyage

Trois journées de nettoyage sont prévues cette année permettant à tous de profiter de ce beau parcours (votre présence est indispensable s'ils ont veu garder le droit de pêche).

- Le 23 février 2019 à 9 h
- le 1 juin 2019 à 9 h
- Le 7 septembre 2019 à 9 h

Fermeture de la pêche le dimanche 15 septembre 2019

N'oubliez pas de venir voir notre site internet où vous pourrez trouver toutes les infos nécessaires (plan, règlement...) ainsi que des reportages, trucs, astuces, montages de mouches...ainsi que toutes les réalisations de L'AAPPMA pour faire valoir notre parcours.

<https://aappmaleheron.yo.fr/>